



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 AOUT 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 juillet 2020 s'est réuni le 20 août 2020 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 24/07/2020

Compte rendu affiché le : 24/08/2020

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élue : Erik CHAPELLE

Membres présents : Annick GUICHARD, Michel CHARMET, Erik CHAPELLE, Thérèse MOROT, Catherine FALCAND, Monique IMBERT, Patrick ROLLE, Jean-Jacques TISSIER, Franck NIAUDOT

Membre excusé : Patrick LAFAY, Céline APAIX, Sylvie COSTANZA, Laure RIVOIRON, Tony TORNAMBE, Christophe LACHAUD

40/2020 - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs 2020 - 2026

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

PROPOSE la liste des commissaires comme suit :

01 - DEPLAUDE Maurice	271 chemin des Pierres Blanches 69420 TREVES
02 - VERNAY Jacky	chemin de la Dhuire 69420 TREVES
03 - DEFARGE Jean	76 route d'Echalas 69420 TREVES
04 - MARECHET ép. SEEMANN Michèle	338 chemin des Pierres Blanches 69420 TREVES
05 - CHAPELLE Franck	41 rue Gustave Eiffel - Les Hauts de Malissol 38200 VIENNE
06 - LACHAUD André	852 route des Deux Vallées 69420 TREVES
07 - BUSARELLO Marc	141 chemin de la Dhuire - Au pré neuf - 69420 TREVES

08 - RUIZ ép. AMAS Lucienne	78 impasse du Père Ambroise 69420 TREVES
09 - BRUNON Marcel	543 chemin du Mouillon 69420 TREVES
10 - DEFARGE Bernard	18 rue des Ecoles 42800 ST MARTIN LA PLAINE
11 - DUCHIER Bernard	61 chemin de la Barillière 69420 TREVES
12 - BRET ép. RIVOIRON Marie-Hélène	115 allée des Tilleuls 69420 TREVES
13 - GUERNEVEL Guillaume	444 chemin du Mouillon 69420 TREVES
14 - ABRUZZO ép. TORNAMBE Giovanna	933 route des Deux Vallées 69420 TREVES
15 - BAUBET ép. CLOUTRIER Marie-Claire	35 chemin de Malroche 69420 TREVES
16 - DOZOUL Jean-Christophe	43 impasse du Père Ambroise 69420 TREVES
17 - BELHONCHET Abderamen	365 route d'Echalas 69420 TREVES
18 - MOREL Vincent	101 chemin du Garon 69420 TREVES
19 - RICCARDO Gilles	142 route d'Echalas 69420 TREVES
20 - MAIFFRET ép. MILHAU Gabrielle	308 route d'Echalas 69420 TREVES
21 - PERRIN ép. BREUIL Agnès	1 enclos Les Pierres Blanches 69420 TREVES
22 - SORLIN ép. ROLLE Annick	41 impasse de la Côte 69420 TREVES
23 - BRET Cécile	1 chemin de la Barillière 69420 TREVES
24 - DEFARGE Eric	128 route d'Echalas 69420 TREVES

41/2020 - Bonus Relance de la Région Auvergne Rhône Alpes – Demande de subvention

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un Plan de Relance visant à soutenir l'activité économique dans les territoires. Le dispositif Bonus Relance est ainsi mis en œuvre pour soutenir les collectivités dans leurs projets qui seraient initiés très rapidement.

Une enveloppe financière sera allouée au territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Seront accompagnés dans ce cadre les projets d'investissement portés par les communes et lancés dans les prochains mois.

Madame le Maire propose de présenter un dossier pour « la création de dalles – Maison des associations et local AJT »

	Coût H.T.
Création de dalles :	
Maison des associations	29 390.00 €
Local AJT	2 966.00 €
Divers	2 644.00 €
TOTAL	36 000.00 €

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance 2020 - 2021 pour le dossier ci-dessus exposé

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

42/2020 - Contrat de fourniture de repas en liaison froide

Madame le maire indique que la société C'Gone n'est plus en mesure de fournir et les repas du restaurant scolaire.

Une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire à compter du 01/09/2020.

Au terme de la consultation, Madame le maire propose de retenir la société API Restauration Cuisine centrale La Talaudière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir la société «API Restauration » Cuisine centrale La Talaudière pour la fourniture et la livraison des portage des repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2020 et ce pour l'année scolaire 2020/2021 Le prix du repas sera facturé à la commune 2.62 € H.T.

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce nouveau contrat.

43 / 2020 – Tarifs cantine – Année 2020/2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais incombant au service de la cantine scolaire (frais de personnel, d'entretien des locaux, d'achat des repas...).

↳ Vu la délibération n° 21/2019 du 02 avril 2019 relative au tarif de la cantine scolaire pour l'année 2019/2020 y compris le tarif du Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I)

↳ Considérant que la signature du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiale implique une tarification des services en fonction du coefficient familial des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs du repas de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi :

Coefficient familial	Tarifs repas 2020/2021	Tarifs P.A.I. 2020/2021
QF < 500	1.55 €	4.40 €
QF de 500 à 800	1.60 €	4.45 €
QF de 801 à 1200	1.65 €	4.50 €
QF > 1200	1.70 €	4.55 €

44 / 2020 – Tarifs garderie périscolaire – Année 2020/2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 22/2019 du 02 avril 2019 relative aux tarifs de la Garderie Périscolaire pour l'année 2019/2020.

↳ Considérant que la signature du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiale implique une tarification des services en fonction du coefficient familial des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi :

Coefficient familial	Forfait jour : lundi / mardi / jeudi / vendredi	Forfait semaine
QF < 500	2.60 €	9.20 €
QF de 500 à 800	2.65 €	9.30 €
QF de 801 à 1200	2.75 €	9.40 €
QF > 1200	2.80 €	9.45 €

45 / 2020 – Tarifs CLSH – Année 2020/2021

Madame le Maire rappelle la délibération n° 23/2019 du 02 avril 2019 relative à la tarification des services du Centre de Loisirs Sans Hébergement en fonction du coefficient familial des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour les centres de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Coefficient familial	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Journée	Journée CLSH avec cantine (*)
QF < 500	4.40	4.15	8.15	12.55
QF de 500 à 800	4.45	4.75	9.30	13.75
QF de 801 à 1200	4.50	5.45	10.55	15.05
QF > 1200	4.55	6.00	11.70	16.25

(*) Si 10 journées avec cantine pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

46 / 2020 – Tarifs des sorties du CLSH – Année 2020/2021

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 24/2019 du 02 avril 2019 fixant les tarifs des sorties des centres de loisirs sans hébergement en fonction du quotient familial des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'instaurer les tarifs ci-après pour une sortie effectuée lors du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Quotient familial	Tarif d'une sortie/enfant	
	2020/2021 Repas tiré du sac	2020/2021 Repas pris sur place
QF < 500	19.95 €	24.95 €
QF de 500 à 800	21.55 €	26.55 €
QF de 801 à 1200	23.40 €	28.40 €
QF > 1200	25.25 €	30.25 €

DECIDE que cette délibération sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2020 et reconduite chaque année par tacite reconduction sauf délibération contraire.

47/2020 - Tarifs des encarts publicitaires - Bulletin municipal 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de financer une part de la publication du bulletin municipal 2020 par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal 2020,

DECIDE l'application du tarif minimum suivant :

Etablissement de la commune de Trèves : 40,00 €

Extérieurs : 55,00 €

DIT que la recette sera imputée au compte 7788 du budget général de la commune.

47/2020 – Décision modificative n° 1

Madame le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante sur le Budget Général 2020 :

DM 1 : Investissement :

020 Dépenses imprévues :	- 2 490.08 €
2128 Autres agencement et aménagement :	+ 874.08 €
2158 Autres matériels et outillages	+ 1 616.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative sus visée.

QUESTIONS DIVERSES

Annick GUICHARD :

Informe que 2 candidatures ont été reçues pour le poste d'Agent entretien

Signale que suite aux intempéries du 13/08/2020, un habitant du Burel a subi des dégâts importants. La commune décide de lui apporter une aide d'urgence d'un montant maximal de 3 500 € (achat de fournitures et d'un lave-linge) conditionné à une rencontre

Indique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle :

- la location de salle de la Trèverie aux particuliers et aux associations et suspendue jusqu'à nouvel ordre
- la course de l'Ecureuil est annulée

Michel CHARMET indique que les travaux de Sécurisation de la traversée du village sur la RD 502 doivent commencer début octobre 2020

Jean-Jacques TISSIER demande la possibilité d'installer un feu tricolore pour passage piétons au niveau de l'école. M. CHARMET indique que le département n'y est pas favorable en raison du projet d'aménagement prévu. A revoir avec M. Lecamus

Thérèse MOROT présente le livre de photos réalisé par la commune

Fin de séance : 23 h 15